

**Bordereau de Cotisations OCCE - Assurances OCCE/MAIF / MAE  
Abonnements à Animation & Education  
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

N° de votre coopérative OCCE : 69/ \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Bordereau d'adhésion à retourner EN DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE  
par mail à [compta.occe69@wanadoo.fr](mailto:compta.occe69@wanadoo.fr) ou par courrier à 'OCCE du Rhône- 5 rue Elsa Triolet – 69500 BRON'**

NOM : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Etablissement ou Ecole : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email Ecole : .....

Email Académique du mandataire : .....

**REGLEMENT PAR PRELEVEMENT A PRIVILEGIER pour les comptes à la Banque Populaire et au Crédit Mutuel Enseignant**

*En cochant cette option, j'accepte que l'OCCE du Rhône prélève du compte bancaire de la coopérative scolaire OCCE le montant des cotisations/ assurances/ abonnement A&E complétés sur ce bordereau.*

*Si option prélèvement, merci de nous transmettre le bordereau à l'adresse : [compta.occe69@wanadoo.fr](mailto:compta.occe69@wanadoo.fr)*

Numéro de compte bancaire : .....

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature du mandataire

**Si compte banque Postale, règlement par chèques à l'ordre de 'OCCE du Rhône'**  
*(Règlement des cotisations, assurances et abonnement A&E - chèques séparés !)*

**COTISATIONS 2023/2024**

Le nombre d'élèves déclaré doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans les classes, tous étant concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de participation financière (voir circulaire n° 2008-095 du 23 juillet 2008)

<b>Cotisations</b>		Elèves à <b>2,32 €</b>	→		€
			+		€
		Adultes à <b>2,32 €</b>	→		€
		(ENSEIGNANTS, ATSEM, EVS...)			
<b>Montant total des cotisations à régler</b>			→		€

**Vous réglez les cotisations pour :**

- Une coopérative de classe       Une coopérative d'école (tous les élèves de l'établissement)  
 Plusieurs classes                       Autres (merci de préciser) :

**!! Si vous réglez pour d'autres coopératives, merci de préciser chaque numéro d'affiliation !!**

69/       /       69/       /       69/       /       69/       /



## ASSURANCES 2023/2024

Afin d'être couverte pour les sorties scolaires, chaque coopérative doit **en début d'année scolaire** souscrire au contrat d'assurance collectif Etablissement MAIF/MAE/Occe **obligatoire**

**Remarque :** Les écoles de la ville de LYON peuvent continuer à souscrire un contrat directement auprès de votre Compagnie d'Assurance. Dans ce cas, vous ne devez pas le régler à l'OCCE  
Si vous bénéficiez d'un contrat d'assurance hors OCCE, merci d'en joindre une copie !

Ce contrat incluant Responsabilité Civile et Individuelle Accident Corporel couvre les activités facultatives de la coopérative qui dépassent le temps scolaire ou celles pour lesquelles une participation financière est demandée aux familles. Il prend toute sa valeur et toute sa justification pour les dommages matériels des biens appartenant à la coopérative scolaire et pour l'assurance des enfants et des accompagnateurs lors de sorties scolaires.

### Assurances MAIF / MAE/OCCE (à souscrire obligatoirement sauf si contrat établissement déjà souscrit en direct à la MAE ou à la MAIF)

Assurances : \_\_\_ élèves + \_\_\_ adultes à **0,25 €**.....=  €

Assurance des biens propriété de la coopérative :

Montant des biens à assurer (  € - 2 000 €) x 0,00688 € =.  €

**Jusqu'à 2000 € votre matériel est assuré gratuitement.**

**Au-delà de ce montant, une assurance supplémentaire est à régler.**

**Attention : Vous ne devez déclarer que le matériel acheté avec le compte OCCE et inscrit au cahier d'inventaire. La coopérative scolaire ne peut pas assurer le matériel acheté par la MAIRIE**

Toute déclaration de sinistre sera à adresser à l'OCCE du Rhône qui transmettra à l'assureur.

(Document « déclaration d'accident » à télécharger sur notre site :

<https://ad69.occe.coop/page/assurances-4> - point 2)

Montant total des assurances MAIF/MAE /OCCE souscrites =  
(Assurance des personnes + assurance des biens)

### (FACULTATIF) Abonnement à la revue Animation & Education de l'OCCE

1 abonnement à la revue A&E -  11 € .....  €